MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Somme

Commune : MOYENNEVILLE

Autres communes :

R500

Appellation : Ferme de Valanglart

Monument(s)

Appellation : Ferme de Valanglart

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 17/06/2003

Étendue de la protection : inscription des façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (logis et écuries attenantes, étable, pavilons d'entrée et remises qui ferment la cour, chenil), de la grange en totalité (pour sa charpente)et de l'abreuvoir, du mur de clôture du jardin avec la serre en appentis et des deux portails situés, l'un vers e cimetière,et l'autre à la sortie de Moyenneville, vers Abbeville, comprenant les restes de murs de clôture vers le chemin du cimetière en raison du caractère exceptionnel de cet ensemble agricole du second empire qualifié de ferme-modèle du Vimeu à l'époque et dû au grand architecte Henri Parent. (cad. AD 56, 61, 109) : inscription par arrêté du 17 juin 2003

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Somme

Commune : MOYENNEVILLE

Autres communes :

R500

Appellation : Ferme de Valanglart

Monument(s)

Appellation : Ferme de Valanglart

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 17/06/2003

Étendue de la protection : inscription des façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (logis et écuries attenantes, étable, pavilons d'entrée et remises qui ferment la cour, chenil), de la grange en totalité (pour sa charpente)et de l'abreuvoir, du mur de clôture du jardin avec la serre en appentis et des deux portails situés, l'un vers e cimetière,et l'autre à la sortie de Moyenneville, vers Abbeville, comprenant les restes de murs de clôture vers le chemin du cimetière en raison du caractère exceptionnel de cet ensemble agricole du second empire qualifié de ferme-modèle du Vimeu à l'époque et dû au grand architecte Henri Parent.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.